Le lagopède et le tétras lyre victimes d'un mode de chasse inadapté

La loi cantonale valaisanne autorise aux chasseurs le tir de six tétras lyres et huit lagopèdes par an (deux par jour maximum). Au niveau suisse, cela place le Valais dans une triste position. En effet, dans la plupart des autres cantons de montagne la situation est tout à fait différente. La chasse des ces deux espèces est soit totalement interdite soit les quotas de tirs sont beaucoup moins élevés. Il est grand temps qu'une modification de la loi cantonale et des quotas de tirs voient le jour en Valais. Le 17 novembre 2017, Le Grand Conseil a adopté, contre la volonté du Conseil d'Etat, le postulat de Brigitte Wolf et Manfred Schmid par 83 voix pour et 42 contre. Le postulat demandait de restreindre la chasse aux tétraonidés du fait de la diminution drastique des effectifs. Avant même que la consultation au parlement valaisan n'ait lieu, fauna •vs et la Station ornithologique de Sempach attiraient déjà l'attention des médias sur ce mode de chasse d'un autre temps.

e 8 novembre 2016, Brigitte Wolf et Manfred Schmid ont déposé un postulat au parlement valaisan demandant de restreindre la chasse aux tétraonidés (tétras lyre et lagopède alpin). La réponse de l'Etat du Valais du 3 août 2017 (https://parlement.vs.ch) dégage en touche, prétendant que les effectifs de ces deux espèces sont stables en Valais à long terme. Or, cette assertion est tout simplement fausse. En effet, la réponse donnée par nos dirigeants contredit

les résultats de la recherche scientifique, en particulier des analyses statistiques effectuées sur la base des relevés des gardeschasse valaisans eux-mêmes. fauna • vs dénonce cette désinformation.

Lagopède alpin

La recherche scientifique portant sur le lagopède alpin montre que:

- Les effectifs de cette espèce chutent pratiquement partout en Suisse.
- Dans les Alpes de Suisse occidentale (en Valais 6 sites de comptage), la chute d'effectif atteint même 50% en 18 ans (Furrer et al. 2016).

Conclusion:

- Si la diminution dramatique du lagopède alpin en Valais est probablement une conséquence du réchauffement climatique, la pression de chasse sur la population valaisanne n'a jamais été ajustée à l'effectif déclinant. En effet, un chasseur peut tirer jusqu'à 8 lagopèdes par an.
- Vu l'état démographique dramatique de cette espèce dans le canton, il faut songer à limiter drastiquement le nombre de lagopèdes qu'un chasseur peut tirer par année, à défaut de supprimer totalement la chasse de cette espèce en rapide déclin.

NB:

- Il n'existe aucune information fiable sur la taille de la population de lagopède en Valais.
- En l'absence de présentation obligatoire des lagopèdes tirés, on ne peut pas considérer la statistique du prélèvement comme fiable, ce qui empêche de modéliser l'impact de la chasse.



Les chasseurs de plume italiens viennent volontiers pratiquer leur passion en Valais. Le système de chasse valaisan octroie 8 lagopèdes par chasseur (2 par jour au maximum) et par an (et 6 tétras lyres). C'est beaucoup alors que les effectifs de ces deux espèces sont en déclin.

La recherche scientifique portant sur le tétras en Valais a montré que:

- Les activités de sports d'hiver sont un important facteur de stress pour le tétras lyre en Valais (Arlettaz et al. 2007, 2015).
- Si le dérangement hivernal est le principal facteur anthropique affectant l'abondance du tétras lyre en Valais, la chasse est le second facteur anthropique par ordre d'importance (Patthey et al. 2008), même si son rôle est nettement moindre (Patthey et al. 2008).
- Les infrastructures et activités de sports d'hiver sur piste ont réduit la densité de tétras lyre de 36% au sein des domaines skiables (qui occupent 24% de la surface d'habitat potentiel du tétras dans le canton) (Patthey et al. 2008).
- En plus des activités sur piste, les activités hors piste affectent 53% de la surface d'habitat potentiel du tétras dans le canton (Braunisch et al. 2013).
- Les activités sur piste et hors piste touchent donc 77% de la surface d'habitat du tétras lyre en Valais (Patthey et al. 2008; Braunisch et al. 2013).
- La création de zones de refuge pour les tétras est la principale mesure permettant d'améliorer la situation démographique du tétras en Valais (Braunisch et al. 2013).
- Les chercheurs ont modélisé, pour le Valais, les zones où de tels refuges seraient à créer (plusieurs l'ont été) (Braunisch et al. 2013)
- Une zone de refuge hivernal doit absolument s'accompagner d'une mise à ban de la chasse pour avoir un effet positif: sinon les tétras continuent de considérer les humains comme un danger (Arlettaz et al. 2013).

- Les populations valaisannes de tétras lyre ont payé et paient toujours un lourd tribut au développement des sports d'hiver de plein air, tant sur piste que hors piste.
- Tout facteur de mortalité supplémentaire serait donc à proscrire: la question du bienfondé de la chasse de cette espèce en Valais est donc pertinente.
- Un chasseur peut tirer jusqu'à 6 coqs par saison (maximum pour un canton suisse).
 En 2015, sept chasseurs ont à eux seuls tiré 19% des tétras chassés en Valais. Est-ce bien raisonnable? Une limitation à 1 ou 2 coqs par chasseur serait une première mesure qui fait sens, à défaut d'abolir purement et simplement la chasse au tétras lyre.

NB:

- Il n'existe aucune information fiable sur la taille de la population de tétras lyre en Valais (l'effet du prélèvement cynégétique opéré n'est donc en l'état pas quantifiable directement, mais seulement indirectement comme cela a été fait via les approches décrites ci-dessus).
- En l'absence de présentation obligatoire des coqs tirés, on ne peut pas considérer la statistique du prélèvement comme fiable, ce qui empêche de modéliser l'impact de la chasse.

L'évidence scientifique montre clairement des chutes d'effectif chez le tétras lyre et le lagopède en Valais. Selon la réponse au postulat Wolf-Schmid «l'Etat du Valais est prêt à agir dès qu'un recul significatif des effectifs est constaté». Il est donc temps pour lui de prendre des mesures adéquates.

Communiqué de presse du 9.11.17

Conclusion:

Littérature:

Arlettaz, R., P. Patthey, M. Baltic, T. Leu, M. Schaub, R. Palme & S. Jenni-Eiermann. 2007. Spreading free-riding snow sports represent a novel serious threat for wildlife. Proceedings of the Royal Society. Series B, Biological sciences 274: 1219-1224

Arlettaz, R., P. Patthey & V. Braunisch. 2013. Impacts of Outdoor Winter Recreation on Alpine Wildlife and Mitigation Approaches: A Case Study of the Black Grouse. In: The Impacts of Skiing and Related Winter Recreational Activities on Mountain Environments (eds C. Rixen & A. Rolando), pp. 137-154. Bentham eBooks, Bussum.

Arlettaz, R., S. Nusslé, M. Baltic, P. Vogel, R. Palme, S. Jenni-Eiermann, P. Patthey & M. Genoud. 2015. Disturbance of wildlife by outdoor winter recreation: allostatic stress response and altered activity-energy budgets. Ecological Applications 25: 1197-1212.

Braunisch, V., P. Patthey & R. Arlettaz. 2011. Spatially explicit modeling of conflict zones between wildlife and snow sports: prioritizing areas for winter refuges. Ecological Applications 21: 955-967.

Furrer, R., M. Schaub, A. Bossert, R. Isler, H. Jenny, T. Jonas, C. Marti & L. Jenni (2016) Variable decline of Alpine Rock Ptarmigan (Lagopus muta helvetica) in Switzerland between regions and sites. Journal of Ornithology 157: 787-796.

Patthey, P., S. Wirthner, N. Signorell & R. Arlettaz. 2008. Impact of outdoor winter sports on the abundance of a key indicator species of alpine ecosystems. Journal of Applied Ecology 45: 1704-1711.

fauna • vs info 32/2017